



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 septembre 2022

Objet : Autorisation de prêt d'œuvres du Musée de Bastia dans le cadre d'une exposition temporaire

Date de la convocation : 9 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents :

Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents :

Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur GRASSI Didier.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame Mathilde MATTEI ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France qui préconise la valorisation des collections des musées auprès d'un public le plus large possible;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 13 septembre 2022 ;

Considérant l'exposition temporaire intitulée *Spectacles et divertissements en Corse au temps des Bonaparte*;

Considérant la demande de prêt de dix œuvres de la Maison Bonaparte au Musée de Bastia, listées comme suit :

- **Joueurs de billard** ; Huile sur Toile ; Inv MEC 84.2.1 ; Entourage de Carlo Amalfi (1707-1787)
- **Une loge du théâtre** ; Huile sur toile ; MEC.2012.14.1 ; Anonyme
- **L'opéra de Bastia** ; Crayon sur papier ; Inv MEC 85.6.44 ; Sir Francis Rose
- **Jeu de cartes** ; Collection Carlini ; Inv MEC.73.2.65
- **Boîtes à jetons « serment d'amour »** ; Collection Carlini ; MEC 73.2.30 ; Mariaval le jeune
- **Emigrette cloutée** ; Collection Carlini ; Inv MEC 73.2.61
- **Malle de voyage d'un comédien italien (fin XIXe)** ; Inv MECD 2015.3.1
- **Livrets d'opéra**
 - Belisario : MEC 2004.0.49.3
 - Lucia di Lammermoor : MEC 2004.0.49.4
 - Capuletti e i montecchi : MEC 2004.0.49.1

Considérant que le Musée de Bastia est labellisé «Musée de France» et fait partie du Réseau des Musées de Corse et que la Maison Bonaparte est un Musée national rattaché au Musée national du Château de Malmaison et fait partie du Réseau des Musées de Corse ;

Considérant l'engagement de la Maison Bonaparte à apporter les conditions de conservation et de sécurité adaptées à la conservation préventive des œuvres ;

Considérant que l'établissement demandeur prendra à sa charge tous les frais de transport et d'assurance nécessaires.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article unique :

- **Autorise** Monsieur le Maire à concéder le prêt des œuvres précitées et à signer la convention afférente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Paul TIERI

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le registre des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.